VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

16 16 16

TERRAINS SPLENDIDES DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE PIERRE CANNELLE.

No 81,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 de juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 5 juin 1907 par l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

Seize lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1213 (anciennement le No 92 du faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement Avenue Washington) Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu) désignés comme les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, et mesurant suivant un plan de L. Surgi, voyer, daté le 9 mars 1836, comme suit: les lots Nos 2 et 7, chacun, 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur 159 pieds 10 pouces de profondeur ou moins de profondeur; les lots Nos 4 à 9, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces ou moins de face à l'avenue St Roch (anciennement Washington) sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; les lots Nos 16 à 23, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 164 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, le lot No 4 forme l'encoignure de l'avenue St Roch (anciennement l'avenue Washington) et la rue Tonti (anciennement Force), le lot No 16 forme l'encoignure des rues Espagne et Rocheblave (anciennement Vertu). Acquis par Pierre Cannelle de Nicholas Noel Destrehan, par acte pardevant Théo Seghers, en date le 14 mars 1836 enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 20, page 98.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant James B. Grinage, notaire aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE CHARLES H. CHORON.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B—No 82,214.

8 8 8 8 8

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu d'un ordre signé le 4 juin 1907, par l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

6 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le Nouveau Faubourg Washington, district Doussan, désigné par les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Libérale, les lots 1, 2, 3, faisant face sur la rue Clouet et les lots 4 et 5 dans l'ilet No 1156 anciennement 54 du district Doussan, borné par les rues Clouet, Louisa et Libérale (maintenant Miro) et Force, (maintenant Tonti) et mesurant comme suit à savoir: Les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Clouet, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds 6 pouces. Le lot No 1 formant le coin de la rue Clouet et de la rue Libérale. Les lots Nos 1, 2 et 3 faisant face sur la rue Libérale, mesurent chacun 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds; les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin Louisa et Libérale; acquis le 18 septembre 1843, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, livre 34, folio 391.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

CARRÉ D'ILET

DANS LA

Section s'Améliorant Rapidement du Troisième District.

Veuve Rosamond Champagne et als vs W. H. Howcott et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 82,506.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 602 de la rue Perdido—MERCREDI, le 3 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 22 mai 1907, ledit jugement signé en pleine cour le 28 mai 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété qui suit à décrire—

Un carré d'ilet situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Music, Arts, Vertu et Magistrat, acquis par Pedro Arambide, par acte pardevant Théodor Seghers, notaire, le 8 août 1836, enregistré dans le Bureau d'aliénations, Livre 20 Folios 593, 594, et aussi dans le Bureau d'aliénations, Livre No 19 Folio 602.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907.

Acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE MARIE JOSEPH INCARNATION.

No 81,931—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 26 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 21 mai 1907, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 et 24, dans l'ilet No 1213 (anciennement l'ilet No 92 dudit faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) et les rues Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu); lesdits lots s'adjoignent et mesurent, d'après un plan par L. Surgi, arpenteur, daté le 9 mars 1836 comme suit; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Espagne et Tonti (anciennement Force) et mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et façade à la rue Tonti (anciennement Force) de 104 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot No 24 adjoint le lot No 1 et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 26 mai—26—juin 2 9 16 23 26

Eiseman & Lazarus

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMENT COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet, antrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Dabney & Wadill, ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906 et d'après ledit plan mesure 202 pieds, 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 8 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et contant à un point marqué piquet C, à la rue du Canal, la portion de terre ci-dessus formant un triangle.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1562 RUE JOHNSON,

ENTRE LES RUES LAHARPE ET LAPEYROUSE.

Vente en Partage "In Re" Louis E. Lasserre vs Arthur Burrell et al.

No 81,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et jugement rendus le 15 mai 1907 et signé le 23 mai 1907, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse, lequel lot est désigné comme le lot A, sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le —— avril 1886 d'après ledit plan le dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Johnson, par une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces, (148 pieds, 11 pouces) entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un billet portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement payable en un an, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire et les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. PAUL HECKER, encanteur, 840 rue Union.

Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocat pour le demandeur.

A. J. Peters, tuteur ad hoc, pour le mineur Ruth E. Burrell.

A. A. Caionglne avocat du défendeur, Arthur Burrell.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriétés de valeur vacante et avec améliorations, dans les Quatrième et Sixième Districts, connues par les numéros municipaux,

3309-11 rue Dryades, Cottage Double.
3313-15 rue Dryades, Cottage Double,
504-06 rue Quatrième, Cottage Double.
510 rue Quatrième, Cottage Simple,
514 rue Quatrième, Résidence Simple à deux étages.

Avenue Louisiana, deux terrains vacants, rues Tolédano et Franklin, 6 terrains vacants.

In re Mme Elisabeth Leinhardt vs Jacob Rohm et al—No 82,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 416 rue Carondelet—MARDI, le 25 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 15 mai 1907 et signé le 21 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Fulton et Rousseau, mesurant en mesure anglaise trente trois pieds dix pouces (33-10) de face à la rue Quatrième par cent vingt (120) pieds de profondeur et est composé de: 1er Un lot de terre désigné par le numéro (21) vingt et un sur un plan dressé par N. L. Atkinson et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et 2me une étendue ou portion de terre deux pieds et quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant à cette largeur sur toute la profondeur du lot numéro vingt deux sur le côté du lot numéro (21) vingt et un, étant pris dudit lot numéro vingt deux (22) Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme numéro municipal 514 rue Quatrième.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Fulton, autrefois St Thomas, Quatrième et Rousseau, désigné par le No vingt deux sur un devis annexé à un acte d'achat ci après mentionné et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 510 rue Quatrième.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, qui est connu comme le Faubourg Livaudais, et autrefois connu comme la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, autrefois Fulton, Quatrième, Rousseau et Washington, et désigné comme lot No vingt trois, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent (31), trente et un pieds et six pouces de face à la rue Quatrième par cent vingt cinq plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont connues comme 504-506 rue Quatrième et consistant d'un cottage double.

4° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Dryades, S. Rempart et l'avenue Louisiana, lesdits lots étant désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan de D. E. Seghers et fils du 2 mai 1907, lesquels lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: le lot A mesurant [32-5"] trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot C mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles, Le lot D mesurant (31 7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux splendides cottages doubles situés sur les lots C et D, connus comme Nos 3309-11 et 3313 15 rue Dryades et une petite bâtisse connue par le numéro muncipal 3301 rue Dryades, situé sur le lot A.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, désignés comme lots Nos 10, 11, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (32-3-4) trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations étant désignées par les Nos 808-814 avenue Louisiana.

6° Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Liberté, S. Franklin et Toledano, et désigné par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit à savoir: Les lots A, B, C et D, mesurant chacun (30) trente pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot E mesurant (40) quarante pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de [150] cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Le lot F mesurant (30) trente pieds de face à la rue Toledano par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot A formant l'encoignure des rues S Franklin et Tolédano. Le tout d'après un plan de D. E. Seghers et fils, de la date du 3 mai 1907.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, pour des billets des acquéreurs de montants égaux, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant pour toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1907 et pour les actes de vente pardevant Erneste Vitrière, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A RAMSEY.

23 mai—23 26—juin 2 9 16 23 25

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; Algier, au Dry Dock. Phone 38.
Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

1er oct—10m—mer,ven,dim

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O Boite 112. Nouvelle Orléans La.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.

Incluant plusieurs bonnes résidences.

Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"

A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82,203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux, laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds: de là, une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces; le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 198 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3 4, 5 et d'une partie des nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849 pardevant H. B. Cenas, ancien notaire; et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Dorlocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, la dite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir— Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête; le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crête, par environ onze arpents, quinze toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et onze arpents, dix neuf toises et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une petite portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Dorlocourt, ancien notaire, et la portion du No 9 est désignée par le même No sur un plan de J. Pilié, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot et de la veuve François Grillot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot 6, sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorlocourt, ancien notaire, et la portion désignée sur le No neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1866, au procès de Veuve François Grillot vs Jean Menard, No 15,623, Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 292.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pied six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de là une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds, huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852 déposé en l'étude de A. Dorlocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedesclaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grillot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorlocourt, ancien notaire et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux, le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan ou devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure françaises sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure americaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de prolargeur et façade à l'avenue St Bernard de 94 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Deaconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement. Titres émement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Lionel M. Ricau.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT A BATIR.

SUCCESSION VACANTE DE THOMAS M. DOYLE

No 82,331—Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—Sous l'Acte No 70 de 1906, amendant la section 5 de l'Acte No 153 de 1900, MARDI, le 2 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 4 juin 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots 2 et 3 situés en la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Libérale, Génie et Lesseps; lesdits lots mesurant chacun 56 pieds 10 pouces de face sur 138 pieds de profondeur.

Conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T Florence, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles Nouvelle Orléans.

16 juin—16 30—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE ADRIEN AUBRY.

No 82,333—Cour Civile de District — Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—Sous l'acte No 70 de 1906, amendant la section 5 de l'acte No 153 de 1900, le MARDI, 2 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 4 juin 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots nos 13 et 14 de l'ilet No 34, Faubourg Clouet, borné par les rues Louisa, Piété, Prosper et Solidelle; lesdits lots mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété par 108 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Piété et Solidelle. Acquis de Surgi